

CODE D'ÉTHIQUE DES FOURNISSEURS

Aimia Proprietary Loyalty Canada Inc., Aimia Canada Inc., et ses affiliés (Aimia) se sont engagés à conduire leurs affaires avec le niveau d'intégrité le plus élevé et en conformité avec les normes légales. Le Code d'éthique des Fournisseurs d'Aimia (le « Code ») a pour but d'assurer que les fournisseurs, les sous-traitants, et autres tiers (« Fournisseurs ») comprennent les normes suivantes, et qu'ils acceptent de s'y conformer dans toutes les transactions d'affaires touchant Aimia.

Face à une situation qui soulève un enjeu par rapport à cette politique, posez-vous ces questions :

- Est-ce que la vie, la santé ou la sécurité de quelqu'un est menacée par cette action?
- Est-ce légal?
- Cela semble-t-il honnête, équitable et éthique?
- Est-ce que cela compromet la confiance ou l'intégrité de quelqu'un?
- Est-ce que la divulgation publique de l'activité en cours ou envisagée risquerait de vous embarrasser, d'embarrasser Aimia ou d'autres parties impliquées, de quelque façon que ce soit?

Les fournisseurs d'Aimia doivent communiquer ces normes à toutes les personnes concernées ainsi qu'à leurs propres sous-traitants appelés à livrer des produits ou à fournir des services à Aimia. Ces sous-traitants doivent se conformer aux obligations contractuelles touchant les fournisseurs d'Aimia, aux exigences légales et à ce Code – incluant les exigences de notification et d'approbation, par exemple.

Les questions concernant ce Code doivent être adressées comme suit :

- Au gestionnaire ou l'employé qui est le contact habituel du Fournisseur chez Aimia,
- Au directeur de l'Approvisionnement chez Aimia,
- Au chef adjoint du service juridique d'Aimia, au responsable de la protection de la vie privée et de l'éthique, et/ou
- Par le service de rétroaction confidentiel en matière d'éthique d'Aimia, à www.clearviewconnects.com

Conformité avec les lois et les règlements

Les Fournisseurs d'Aimia doivent agir conformément à toutes les lois et les règlements applicables.

Contre le blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent fait référence à des personnes ou des entités qui tentent de camoufler des fonds illicites ou faire/fabriquer des transactions pour que ces fonds paraissent légitimes. Nos Fournisseurs ne doivent pas approuver, faciliter ou appuyer le blanchiment d'argent.

Anticorruption

Nos Fournisseurs ne doivent pas, directement ou indirectement, offrir des cadeaux, des ristournes, ou quelque items de valeur qui pourrait être perçus comme une tentative pour gagner ou retenir, de façon frauduleuse ou contraire à l'éthique, un avantage concurrentiel de la part d'Aimia. Offrir des cadeaux pour corrompre n'est jamais permis.

Conflits d'intérêts

Les Fournisseurs doivent s'assurer de ne jamais participer à des conduites ou à des situations où des intérêts personnels interfèrent, ou ont le potentiel d'interférer, avec les meilleurs intérêts d'Aimia, ou qui risquent de compromettre la réputation d'Aimia. Les intérêts personnels peuvent également inclure ceux de la famille ou d'amis.

Les Fournisseurs doivent révéler de façon proactive tout engagement, obligation, relation ou intérêt pouvant entrer en conflit, ou sembler entrer en conflit, avec ses obligations envers Aimia, ou envers les intérêts d'Aimia.

Prêts, cadeaux et divertissements

Chez Aimia, offrir ou recevoir des cadeaux ou des gratifications ne doit jamais entrer en conflit – ou sembler entrer en conflit – avec l'engagement de l'Entreprise envers des normes élevées d'éthique commerciale. Les Fournisseurs et leur personnel ne doivent pas offrir ou fournir des cadeaux, directement ou indirectement, à Aimia ou à son personnel (incluant les membres de leur famille). Aimia considère comme un cadeau le transfert, en l'absence de considération équivalente, de toute chose ou d'un bénéfice, tangible ou intangible, ayant plus qu'une valeur nominale, incluant – sans s'y limiter – des services, des prêts, de l'argent en espèces ou en quasi-espèces (comme des cartes-cadeau), des voyages, des bons de voyages, des rabais, des gratuités de quelque nature que ce soit, des faveurs, des repas, des rafraîchissements, du divertissement, de l'hébergement, des promesses, des billets pour un divertissement ou un événement sportif, des excursions de fin de semaine, des sorties de golf, des prêts d'équipements, ou autre chose ou bénéfice. Les cadeaux ne doivent jamais être offerts avec l'intention de gagner ou de retenir un avantage concurrentiel. Ils doivent être de valeur modeste, légalement permis et avoir un rapport raisonnable avec un objectif commercial légitime de l'entreprise. Veuillez également voir la section Anticorruption ci-dessus.

Faire des affaires avec la famille et les amis

Nos Fournisseurs doivent éviter des conflits d'intérêts potentiels qui pourraient découler de la négociation ou autre interaction avec un employé d'Aimia qui est un ami proche ou un membre de la famille, incluant parent, frère ou sœur, conjoint, enfant, parent du conjoint, grand-parent, belle-famille, petit-fils ou petite-fille, parent par alliance, et autre personne vivant régulièrement avec la famille.

Dossiers

Nos Fournisseurs ne doivent pas divulguer intentionnellement de l'information inexacte ou trompeuse, ou cacher de l'information critique qui est essentielle pour éviter la désinformation. Toute la documentation de l'Entreprise, incluant mais sans y être limitée, les factures et autres données financières ou opérationnelles, doit être préparée de façon exacte, dans les délais prescrits, et elle doit refléter la nature et la substance de toutes les transactions sous-jacentes, des paiements et des événements.

Pas de discrimination et appréciation de la diversité et du respect

Nous croyons qu'une main-d'œuvre diversifiée est essentielle au succès et à la compétitivité sur le marché mondial. Nous exigeons de nos Fournisseurs qu'ils appuient et qu'ils prônent la diversité et le respect dans l'environnement de travail. Les Fournisseurs ne doivent pas faire preuve de discrimination ou de harcèlement envers des personnes sur la base de leur race, leur couleur, leur religion, leur sexe, leur âge, leur origine, leurs ancêtres, leur orientation sexuelle, leur handicap mental ou physique, leur statut marital ou familial, ou de toute autre raison allant à l'encontre de la loi.

Les droits de la personne, le travail des enfants et les salaires, et les heures de travail

Nos Fournisseurs doivent appuyer et respecter la protection des droits de la personne reconnus internationalement et ne jamais être complices de violation des droits de la personne. Nos Fournisseurs doivent mener leurs affaires d'une manière qui correspond à toutes les lois applicables régissant l'emploi et les droits de la personne et avec tous les règlements, peu importe le lieu des opérations. Cela veut dire, en partie, qu'ils offrent des heures de travail raisonnables et des salaires équitables à ceux qui travaillent pour eux, et qu'ils ne tolèrent pas, ne facilitent pas, ou n'appuient pas le travail forcé d'enfants ou les pratiques de traite de personnes.

Protection environnementale

Chez Aimia, nous menons nos affaires en respect de la loi et de l'environnement, et nous exigeons la même chose de nos Fournisseurs, comme la mise en œuvre d'initiatives favorisant une plus grande responsabilité environnementale.

Information confidentielle

Nous exigeons de nos Fournisseurs qu'ils prennent toutes les mesures sécuritaires et légales afin de protéger l'information confidentielle d'Aimia, y compris les informations qui sont confiées à Aimia par des tiers. Les Fournisseurs ne doivent pas utiliser, divulguer ou acheminer à des personnes non autorisées, toute information personnelle ou d'entreprise qu'Aimia considère, ou qui peut raisonnablement être considérée comme étant secrète, confidentielle, ou de l'information appartenant à Aimia ou à ses clients.

Concurrence équitable

Nous exigeons de nos Fournisseurs qu'ils mènent leurs affaires équitablement et en conformité avec les lois de la concurrence – parfois appelées lois « antitrust ». Les Fournisseurs ne doivent jamais s'engager dans toute offre collusoire, discrimination par les prix, pratique anticoncurrentielle, antitrust, ou autres pratiques commerciales inéquitables.

Suivi et conformité

Les Fournisseurs ont la responsabilité de se conformer aux normes et exigences de ce Code d'éthique des Fournisseurs et de suivre de près leurs propres activités d'affaires. Les Fournisseurs doivent procéder à des analyses internes régulières, à des inspections et à des vérifications pour assurer leur conformité avec ce Code d'éthique des Fournisseurs et ses exigences applicables. De plus, les Fournisseurs ont la responsabilité d'assurer que les normes et les exigences contenues dans ce Code sont communiquées et comprises par leur personnel travaillant ou agissant en soutien à des projets, des travaux, des contrats, des ententes et des commandes d'Aimia. Les fournisseurs seront tenus responsables pour la conduite et les actions de leurs employés.

Les Fournisseurs doivent maintenir la documentation appropriée pour démontrer leur conformité avec les modalités et les conditions de ce Code d'éthique, et fournir cette documentation à Aimia sur demande. Aimia peut mettre fin à une relation avec un fournisseur en cas de non-respect de ce Code d'éthique des Fournisseurs.

Application

Ce Code d'éthique des Fournisseurs donne un aperçu général des attentes et des exigences d'Aimia envers ses Fournisseurs. Ce Code ne doit pas remplacer, mais plutôt être en complément, de toutes les obligations du Fournisseur, établies par a) des appels d'offres, des invitations à soumissionner, ou autres documents de sollicitation, ou par b) des ententes par et entre Aimia et le Fournisseur. En cas de conflit entre ce Code d'éthique et tous documents de sollicitations ou d'accords applicables d'Aimia, les modalités des documents de sollicitation ou d'accords applicables d'Aimia prévalent.

Toute apparence de non-respect devrait être signalée à :

- Assistant au conseiller juridique d'Aimia, Chef de la protection de la vie privée et éthique
525, avenue Viger Ouest, bureau 1000, Montréal (Québec) H2Z 0B2
- Ou le service de rétroaction confidentiel en matière d'éthique d'Aimia, à
www.clearviewconnects.com

Code d'éthique des Fournisseurs d'Aimia et reconnaissance

Au nom de _____, je reconnais par la présente que
[nom du fournisseur, de l'entrepreneur ou du sous-traitant]
j'accepte de me conformer aux principes et aux pratiques d'affaires établies dans ce Code.

Nom du signataire autorisé : _____ Signature: _____

Titre : _____ Date : _____